



**GOUVERNEMENT**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

COMMUNIQUE DE PRESSE

**Marc FESNEAU, ministre de l'Agriculture  
et de la Souveraineté alimentaire,**

**et Sarah EL HAÏRY, secrétaire d'État à la Biodiversité auprès du ministre  
de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires,**

**reçoivent le rapport « Objectif Forêt » en vue de l'élaboration  
du plan national de renouvellement forestier.**

Paris, le 26/07/2023

**Marc FESNEAU, ministre de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire et Sarah EL HAÏRY, secrétaire d'État à la Biodiversité auprès du ministre de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires, se sont rendus ce jeudi 26 juillet 2023 dans le Loiret pour la présentation des axes du plan « OBJECTIF FORET » élaboré sous la présidence de Sylvestre Coudert, ancien président des Experts Forestiers de France, selon un processus collaboratif entre les membres du conseil spécialisé « gestion durable des forêts » du Conseil Supérieur de la Forêt et du Bois.**

Ce rapport, reflétant l'ambition du Gouvernement face au changement climatique et à l'érosion de la biodiversité, dresse un état des lieux tout en proposant des actions concrètes permettant de répondre à l'un des axes majeurs de la feuille de route pour l'adaptation des forêts au changement climatique, au renforcement du rôle de la forêt comme puits de carbone dans le cadre des engagements des Accords de Paris sur le climat, et au cap fixé par le Président de la République : planter au moins 1 milliard d'arbres sur la décennie.

« *Objectif Forêt* » a été pensé comme une trajectoire vers l'objectif de résilience et d'adaptation des forêts au changement climatique d'ici 2032. Une concrétisation de l'ambition visant à renouveler 10 % de la forêt française en 10 ans, à travers 3 grands enjeux :

1. L'identification des **surfaces potentielles à renouveler** compte tenu du changement climatique et des peuplements qui vont être sinistrés, déperissants, vulnérables et économiquement pauvres. Cette stratégie inclut également les surfaces actuellement non cultivées par l'agriculture depuis au moins 15 ans et qui s'enrichissent naturellement et sur lesquelles un boisement est envisageable. Enfin, il est également tenu compte du renouvellement habituel. La totalité des surfaces ainsi identifiées est comprise **entre 1,5 et 1,7 Mha** ; ces propositions représentent un investissement de 8 à 10 milliards d'euros que les propriétaires ne pourront assumer seuls.
2. Les **essences** à utiliser dans le cadre de ce renouvellement doivent être diversifiées et adaptées au changement climatique. Des outils existent permettant, selon les scénarii retenus de réchauffement à échéance 2050, de retenir les essences adaptées. Il convient

également de prendre en compte les aspects de préservation et restauration de la biodiversité et d'anticiper les besoins en bois d'œuvre ;

3. Enfin, ce renouvellement ambitieux ne pourra se faire que si des **graines et plants** sont disponibles en quantité suffisante et suffisamment diversifiés. Le rapport indique qu'un triplement de la production actuelle est nécessaire pour satisfaire cette demande. En parallèle, les entreprises de travaux forestiers doivent avoir la **main d'œuvre** nécessaire pour effectuer ces travaux de plantation et d'entretien.

Le Gouvernement accueille positivement ces travaux qui permettent d'identifier précisément les besoins pour la filière forestière. Ils permettent de confirmer le besoin d'une trajectoire ambitieuse qui alimentera le plan national pour le renouvellement forestier, partie intégrante de la Stratégie nationale pour la biodiversité 2030, alignée avec le futur Règlement restauration de la nature actuellement discuté au niveau européen. La mobilisation de l'ensemble des parties prenantes sera nécessaire : c'est le sens de la planification écologique portée par la Première Ministre.

Le soutien financier pour accompagner cette ambition a d'ores et déjà débuté avec la **mesure renouvellement forestier de France 2030 dotée de 150 M€** qui vise à aider financièrement les propriétaires forestiers, publics et privés, à renouveler, enrichir, améliorer leurs forêts et renforcer la résilience des écosystèmes dans le contexte du changement climatique.

**Un fonds pérenne prendra le relai dès 2024** et sera discuté lors du prochain PLF avec l'ambition d'une montée en puissance progressive d'ici 2030.

Lien du rapport : <https://agriculture.gouv.fr/rapport-objectif-foret>

Pour en savoir plus : <https://agriculture.gouv.fr/france-2030-ouverture-du-guichet-et-annonce-des-resultats-de-lappel-manifestation-dinteret>

### **Contacts presse :**

**Ministère de l'Agriculture et de la souveraineté alimentaire**  
[cab-presse.agriculture@agriculture.gouv.fr](mailto:cab-presse.agriculture@agriculture.gouv.fr)

**Secrétariat d'État à la Biodiversité auprès du ministre de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires**  
[presse.seb@ecologie.gouv.fr](mailto:presse.seb@ecologie.gouv.fr)